



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

Réservé
au
Moniteur
belge



24015327

11 JAN. 2024

BARRABANT MALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0664 529 083

Nom

(en entier) : **The Akkermansia Company**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Granbonpré 11 - 1435 Mont-Saint-Guilbert****Objet de l'acte : Nomination de deux administrateurs indépendants - Délégation de pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 23 novembre 2023 :

(…)

1. Nomination de deux administrateurs indépendants (au sens de l'article 18 des statuts de la Société)

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs indépendants (au sens de l'article 18 des statuts de la Société), et ce, avec effet à compter du 1er décembre 2023 :

-Mr. John Agwunobi ; et

-ALOGIS AB, représentée par son représentant permanent Monsieur Ola Erici.

Mr. John Agwunobi et ALOGIS AB, représentée par son représentant permanent Mr. Ola Erici, sont nommés pour une durée prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024, et seront rémunérés pour leur mandat.

Conformément à l'article 2:54 du CSA, Mr. John Agwunobi et ALOGIS AB, représentée par son représentant permanent Mr. Ola Erici, élisent domicile au siège de la Société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de leur mandat.

(…)

Vu ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est en conséquence composé comme suit, à compter du 1er décembre 2023 :

-NORTHERN LIGHTS SOUTHERN CROSS BELGIUM SRL, représentée par son représentant permanent Mr. Michael OREDSSON ;

-SEVENTURE PARTNERS SA, représentée par son représentant permanent Mme Nora FREY ;

-SOPARTEC SA, représentée par son représentant permanent Mr. Philippe DURIEUX ;

-INNOVATION INDUSTRIES FUND COÖPERATIEF U.A. (IIF), représentée par son représentant permanent Mr. Caaj GREEBE ;

-ALOPEKOS HOLDING BV, représentée par son représentant permanent Mr. Willem M. de VOS ;

-SPARAXIS SA, représentée par son représentant permanent Mme Sophie SAUVAGE.

-Mr. John Agwunobi ;

-ALOGIS AB, représentée par son représentant permanent Mr. Ola Erici.

Conformément à l'article 25 des statuts de la Société, le conseil d'administration représente, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice. Nonobstant le pouvoir général de représentation du conseil d'administration en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) par deux administrateurs, agissant conjointement. Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du conseil d'administration.

2. Délégation de pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner mandat à Maître Benoît Feron, Maître Adrien Fink, Maître Deeliah Chakowa, Maître Diego Gaspar, Madame Annick Garcet, Mademoiselle Chloë Everaert ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, dont les bureaux sont établis à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, chacun d'eux pouvant agir seul, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux décisions adoptées lors de la présente assemblée générale et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

(...)

Pour extrait conforme,

Diego Gaspar,
Mandataire spécial / Avocat